

## Les États généraux du théâtre, un quart de siècle plus tard

Alain Grégoire

---

Number 119 (2), 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/24446ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

### ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Grégoire, A. (2006). Les États généraux du théâtre, un quart de siècle plus tard. *Jeu*, (119), 103-107.

# Les États généraux du théâtre, un quart de siècle plus tard

## Un certain 13 septembre 1979

À la suite de décisions controversées du ministère des Affaires culturelles (devenu depuis le ministère de la Culture et des Communications) quant à l'octroi de subventions à des théâtres *non institutionnels*<sup>1</sup>, une trentaine d'artisans de théâtre qui œuvraient tous dans des compagnies de création se réunissent le jeudi 13 septembre 1979. « Au-delà des idéologies et des pratiques différentes, ce fut bientôt de l'intérêt général et de la survie de tous qu'il fut discuté, ainsi que du rôle de l'État dans l'organisation et les réalisations des organismes de services, théâtres et troupes<sup>2</sup>. » Un comité de sept personnes est formé<sup>3</sup>. *Le Soleil* relate l'événement dans son édition du 24 octobre 1979 sous la plume de Martine Corriveau qui termine son article, intitulé « Le Comité du 13 septembre veut mobiliser les gens de théâtre », par cette phrase, toujours pertinente, « Parle fort, théâtre ».

Quelques réunions plus tard, de nouveaux intervenants, dont un représentant de l'Association des directeurs de théâtre (ADT)<sup>4</sup>, se joignent au groupe de travail. Le front commun gagne en représentativité. Après quelques actions ciblées en lien avec l'événement déclencheur, l'objectif principal est vite devenu de réunir une assemblée générale représentative de tout le milieu théâtral qui réclamerait l'affectation de fonds publics à la tenue d'États généraux parce qu'il devenait de plus en plus difficile de faire du théâtre au Québec.

Le 3 février 1980, plus de 250 personnes se rassemblent, adoptent une série de propositions et confient à un groupe de personnes l'organisation d'États généraux du théâtre professionnel. Gilbert David, après avoir salué l'initiative et la mobilisation, y allait tout de même d'une mise en garde, prémonitoire, dans son éditorial de *Jeu* 14: « Peut-on,

1. Le terme « institutionnel », longtemps utilisé par le ministère des Affaires culturelles et encouragé par les organismes visés, n'a plus cours officiellement aujourd'hui. Il concernait des compagnies gestionnaires d'un lieu théâtral, qui proposaient au public une saison. Il conférait à ce groupe un traitement différent des autres du fait de l'histoire, du prestige et de pressions financières.

2. *Jeu* 13, 1979, p. 145. Extrait du communiqué de presse émis le 10 octobre 1979.

3. Il s'agissait de Germain Beauchamp, Alain Grégoire, Marie-Christine Larocque, Pierre MacDuff, Maurice Roy, Christiane Raymond et Joseph St-Gelais.

4. À l'époque, il n'y avait qu'une seule association représentant les directions de théâtre qui employaient des membres de l'Union des artistes : l'ADT. Identifiée surtout aux théâtres dits institutionnels, l'association comptait une quarantaine de membres. L'ADT s'est sabordée en octobre 1984.

avec une naïveté fantasque, oublier que des intérêts divergents sont en jeu, que l'État n'est pas innocent, et qu'il a déjà "reconnu" des organismes théâtraux qui pèsent de tout leur poids de privilèges acquis sur la dynamique théâtrale actuelle? Aussi, quelle sera l'attitude des théâtres soi-disant institutionnels, clairement *minoritaires* (du moins dans une assemblée démocratique) face à une majorité de praticiens regroupés autour de projets théâtraux avant-gardistes ou franchement politisés<sup>5</sup>? »

De fait, le comité organisateur des États généraux du théâtre professionnel au Québec<sup>6</sup>, qui a remplacé le comité du 13 septembre, aura passé un an à développer des stratégies pour que l'État engage des fonds publics dans ce vaste mouvement de concertation vite devenu l'occasion d'émettre des hypothèses de réponse ou de remaniement à la conjoncture théâtrale d'alors. L'ambitieux plan de travail initial regroupait les cinq thèmes suivants :

- les politiques culturelles et théâtrales des organismes publics d'ici et d'ailleurs (il s'agissait en fait de l'objectif fondamental du plan : suggérer des politiques théâtrales);
- les paliers de gouvernement (leur concertation et complémentarité, effective ou souhaitable) et les regroupements d'artisans de théâtre (doivent-ils intervenir au niveau de l'élaboration des politiques culturelles?);
- la pratique théâtrale d'ici vue par les artisans (analyse empirique et tentative de définition de la place du théâtre dans la société québécoise);
- la situation financière du théâtre (le portrait était alors plus que minimaliste...);
- les artisans du théâtre (le statut de l'artiste bien avant les lois votées une dizaine d'années plus tard).

### Le Port-Royal est envahi

Finalement, du 6 au 9 novembre 1981, près de 450 personnes, de toutes générations et de toutes les régions du Québec, peintres de décor, auteurs, comédiens, régisseurs, directeurs artistiques, marionnettistes, relationnistes, costumiers, techniciens, administrateurs, metteurs en scène, scénographes et tutti quanti, se réunissent en ateliers à l'École nationale de théâtre du Canada et en plénière à la salle Port-Royal (renommée Jean-Duceppe depuis) de la Place des Arts pour disposer de quelque soixante propositions qui avaient été débattues en sous-comités durant l'année précédente. Au total, quelque 175 personnes auront participé à ces travaux préparatoires de consultation qui concernaient :

- une politique culturelle à faire;
- une problématique régionale à découvrir... et à éclaircir;
- une nouvelle catégorisation des compagnies de théâtre;
- une proposition de missions socioculturelles des organismes théâtraux;
- les lieux théâtraux;
- le statut de l'artisan et de l'artisane de théâtre;
- la création du Conseil québécois du théâtre.

5. Gilbert David, « Vers des États généraux du théâtre professionnel », *Jeu* 14, 1980.1, p. 6.

6. Formé de Catherine Jalbert, Marie Laberge, Christiane Raymond, Lise Roy, Marie-Paule Vachon, Alain Grégoire, Pierre MacDuff et Claude Pichette.





Plénière des États généraux du théâtre professionnel au Théâtre Port-Royal, 9 novembre 1981. Photo : Jacques Grenier.

Un comité provisoire<sup>7</sup> fut élu pour permettre la création de ce qui deviendra le CQT, dont le mandat premier sera de mettre en application les nombreuses propositions adoptées lors des États généraux.

Outre le fait que l'ADT décidait à la toute dernière minute de boycotter les travaux sous prétexte que notamment « la philosophie des organismes regroupés par l'association n'était pas adéquatement représentée », ce premier congrès avait été dynamique, voire houleux : une faible majorité avait rejeté la proposition de missions socioculturelles au nom de la liberté d'expression. Ce qui n'empêchera pas l'adoption d'une cinquantaine de propositions et la création du Conseil québécois du théâtre deux ans plus tard lors du Congrès de fondation, le 8 mai 1983.

Parmi la kyrielle d'articles de journaux qui traitèrent de la tenue des États généraux, deux d'entre eux écrits par Martial Dassylva<sup>8</sup> et Robert Lévesque<sup>9</sup>, y allaient de leur impression, le premier arguant que le milieu théâtral avait occulté des études, dont une de François Colbert des HEC, démontrant une saturation du marché du « théâtre professionnel francophone pour adultes », et le second déduisant, en réduisant l'événement à ce seul facteur, que nous avons assisté à un conflit de générations qui avait miné la représentativité du rassemblement. Le coup de théâtre des directeurs de théâtre avait manifestement agi à court terme.

Heureusement, la volonté de s'unir malgré les intérêts multiples l'a finalement emporté. La composition du premier Conseil était alors la suivante : quinze membres, dont un premier tiers était délégué par les principales associations alors existantes, dont l'ADT, cinq autres membres provenant de diverses régions du Québec, représentant des compagnies théâtrales de staturs et de missions artistiques différentes, et, enfin, les cinq autres membres, élus par l'Assemblée, représentaient les intérêts des artistes de théâtre, mais cette fois en tant qu'individus, équilibrant la composition du Conseil<sup>10</sup>. Un des principaux objets du CQT est de « promouvoir, protéger et développer les intérêts moraux et sociaux des troupes, compagnies, associations et professionnels de la scène ».

### Un bilan fort positif

Même si l'action du CQT peut parfois apparaître intangible pour certains praticiens ou observateurs, il n'empêche que son rôle, son influence et sa contribution sont majeurs et ne sont plus à démontrer. D'ailleurs, après deux décennies de participation,

7. Composé de Michel Breton, Michèle Craig, Alain Fournier, Marjolaine Jacob, Pierre Labrie, Claude Pelletier, Olivier Reichenbach, Jean-Léon Rondeau et Daniel Simard.

8. *La Presse*, 14 novembre 1981.

9. *Le Devoir*, 14 novembre 1981.

10. La composition du premier Conseil était la suivante : Jean-Luc Bastien (ADT), Suzanne Lebeau (CEAD), Yves Neveu (APAS), Pierre Rousseau (AQJT), Pascal Rollin (UDA), Rémy Girard (représentant une compagnie de Montréal à but lucratif), Jacques Lessard (une compagnie non institutionnelle de Québec), Pierre Paquet (une compagnie de l'Estrie pour la jeunesse), Olivier Reichenbach (une compagnie institutionnelle de Montréal), Marie Vachon (une compagnie non institutionnelle de l'Outaouais), Mario Bouchard (scénographe), Normand Chouinard (comédien), Marie Laberge (auteure, metteuse en scène et comédienne), Pierre MacDuff (comédien) et Lorraine Pintel (comédienne et metteuse en scène).

la récente défection de l'UDA, qui ne délègue plus de représentant officiel au CQT, est peut-être un signe que ce dernier a acquis un pouvoir qui peut faire envie. Pourtant, le président de cet important syndicat, Pierre Curzi, appelait récemment à la tenue de nouveaux États généraux dans un éditorial du bulletin d'information de l'UDA, intitulé « Vivement des États généraux du théâtre<sup>11</sup> ! ». De toutes manières, congrès après congrès, comité après comité, un nombre toujours important de comédiens et comédiennes membres de l'UDA participent activement au quotidien du CQT parce qu'ils y croient.

Outre le fait que ce rassemblement a fait école pour d'autres milieux, les retombées sont multiples. Bien que ce ne soit pas l'occasion de dresser le bilan exhaustif de ses réalisations, on peut mentionner le respect et l'écoute rapidement obtenus de la part des pouvoirs publics, les trois volets de l'étude sur la situation économique du théâtre par André Courchesne échelonnés de novembre 1989 à mars 1992 qui ont documenté le sous-financement de la pratique théâtrale professionnelle, la création de l'Académie québécoise du théâtre, la réfection des lieux théâtraux et le rôle moteur joué par le CQT à titre d'instigateur de la Coalition du monde des arts et des affaires culturelles dont l'objectif était de faire en sorte que le gouvernement du Québec consacre un pour cent de son budget à la culture.

Le milieu théâtral s'est considérablement structuré, voire systématisé depuis l'adoption, à la fin des années 80, des lois sur le *Statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* et sur le *Statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats d'engagement avec les diffuseurs*, si bien que les possibilités d'antagonismes se sont multipliés rendant du coup le forum permanent qu'est le CQT parfois plus fragile. Ainsi, des négociations entre plusieurs groupes ont engendré un nouvel équilibre à peaufiner.

### La situation du théâtre québécois évolue

Martin Faucher, président du CQT, écrivait récemment sur le site internet de l'organisme que « vu l'ampleur des défis qu'engendre cette nouvelle réalité, le CQT croit qu'il est nécessaire et sain d'amorcer, encore une fois, une vaste réflexion avec l'ensemble du milieu théâtral et, pour cette raison, annonce son intention d'organiser les seconds États généraux du théâtre québécois. » Plusieurs thèmes mériteraient l'attention du milieu théâtral. Le CQT, en plus de générer lui-même des propositions, a formé un comité directeur et a fait appel aux associations pour proposer des sujets. Parmi ceux qui ressortent d'emblée, il y a la problématique récurrente de la diffusion, le développement des publics, le modèle de production-diffusion à Montréal, la fréquentation par les élèves du réseau public québécois, la succession au sein d'un grand nombre d'organismes, situation traversée avec brio par ceux qu'on qualifiait d'« institutionnels » ainsi que la sempiternelle recherche d'équilibre entre la consolidation et le développement des organismes établis et la nécessaire émergence d'une relève forte et « baveuse ». Quoi qu'il en soit, la même situation d'insatisfaction qui prévalait à la fin des années 70 est palpable de nouveau : pour toute une génération d'artistes et

[...] la même situation d'insatisfaction qui prévalait à la fin des années 70 est palpable de nouveau : pour toute une génération d'artistes et d'organismes, l'avenir professionnel semble bouché.

11. *Uniondesartistes.com*, novembre 2005, vol. VI, n° 4.

d'organismes, l'avenir professionnel semble bouché. Il faudra bien trouver des manières de favoriser leur intégration.

Est-ce que ceux et celles qui sont dotés de plus de pouvoirs participeront ? Est-ce que les jeunes s'y investiront comme l'ont fait leurs prédécesseurs ? Les États généraux, l'histoire l'a démontré, ne sont pas un voyage organisé : tout peut arriver. Malgré une grande préparation et de larges consultations préalables, c'est l'assemblée qui est souveraine. C'est un rendez-vous avec la solidarité et la cohésion qui aura lieu probablement au printemps 2007. L'impressionnante liste de noms de tous les gens de théâtre qui se sont engagés d'une façon ou d'une autre depuis 1979 est certes garante du succès qu'aura cette réunion.

En terminant, je reprendrai la fin d'une lettre ouverte de Pierre MacDuff intitulée « La nécessité de nouveaux États généraux du théâtre au Québec » : « Devant l'absence de vision des pouvoirs municipaux, provinciaux et fédéraux en matière de culture, qui, semblables à des parents pourvoyeurs et dépassés, se contentent de casquer sans trop comprendre de quoi il retourne, les gens de théâtre ne pourront faire l'économie d'une nouvelle mise en réflexion commune pour aborder avec lucidité et responsabilité les nombreuses questions touchant la pratique professionnelle du théâtre au Québec<sup>12</sup>. » ¶

---

12. *Le Devoir*, 17 septembre 2005.